



CONSEIL MUNICIPAL

14 novembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 17
 Présents : 15
 Votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le 14 novembre à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Denis LESIEUR, maire.
Date de convocation du conseil municipal : 10 novembre 2023.

Présents : MM. Franck BESNARD, Gilles GIAMPORONE, Laurent GUILLOT, Xavier LEBRASSEUR, Claude RAPICAULT.
Mmes Marinette DUVOUX, Simone GAVEAU, Eliane GUILLOT, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Annie ROUL, Corinne SAINT-OUEN, Céline VILLAC, Martine VINCENT.

Procurations : Marie Claude DESCHAMPS a donné procuration à Marinette DUVOUX.
Claude JAVARY a donné procuration à Simone GAVEAU.

Secrétaire : Martine VINCENT.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Information sur les décisions.**
- 2) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner).
- 3) **Affaires financières :**
 - a) *Décision modificative d'investissement.*
 - b) *Indemnité pour le gardiennage des églises communales.*
- 4) **Service Enfance Jeunesse :**
 - a) *Tarification du Local Ados au 1^{er} janvier 2024*
 - b) *Tarification stage réussite*
 - c) *Tarification du spectacle de fin d'année*
- 5) **Commerce de restauration rapide :** *bail et loyer*
- 6) **Location salles communales :**
 - a) *Tarifs pour les locations hors commune.*
 - b) *Location du gymnase pour le club de modélisme du Breuil.*
 - c) *Modification du règlement d'occupation des salles communales : ajout d'un point sur le tri des poubelles et les enceintes.*
- 7) **Comptes rendus de réunions.**
- 8) **Informations et questions diverses.**

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.
Le compte rendu du 11 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Martine VINCENT se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le maire fait la lecture des points prévus à l'ordre du jour. Il n'y a pas d'observation.

1) INFORMATION SUR LES DECISIONS

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant TTC
36	09/10/2023	Signalisation verticale et plastique (balises J11 – 2 poteaux STOP – 2 panneaux « 9T »	SAS TPCENTRE 7 Bd de l'industrie 41000 BLOIS	1 023,19 €
37	09/10/2023	Achat Ergosquelette	ERGOSANTE OUEST Rue Pierre Bérégovoy 35150 CORPS NUDES	2 502,00 €
38	12/10/2023	Poteau incendie 5 rue des Tamaris	VEOLIA 26 rue des Grands Champs BP 3314 41033 BLOIS Cedex	3 000,00 €
39	19/10/2023	Restaurant scolaire : achats divers		
		Mixer master MX 410 pied fixe 41 cm	EDCP 4 rue de l'Erigny 41000 BLOIS	642,00 €
		Combiné cutter coupe-légumes / robot coupe		1 013,45 €
40	09/11/2023	Achat débroussailleuse à batterie (harnais, batterie...)	EQUIP JARDIN 20 rue du Point du Jour 41350 SAINT-GERVAIS-LA FORET	3 158,59 €

2) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
2023-32	2/10/2023	AC 48	10 rue des Bouvreuils
2023-33	9/10/2023	AB 14	2 route d'Herbault
2023-34	24/10/2023	AD 51	3 impasse de la Planchette
2023-35	24/10/2023	AC 29	1 rue des Bouvreuils
2023-36	07/11/2023	AA 468	Brochebardin

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

3) AFFAIRES FINANCIERES

a) Décision modificative d'investissement

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que les avances demandées par les sociétés sont imputées sur un compte provisoire. Elles doivent être intégrées à la dépense en cours et le compte 238 « avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » épuré.

S'agissant d'une récupération d'avance sur marché, les opérations d'ordre sont budgétaires.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de modifier les lignes budgétaires suivantes :

BUDGET PRINCIPAL	DESIGNATION	N° D'INVENTAIRE	INVESTISSEMENT	
			DEPENSES	RECETTES
2313-23227-041	<u>Ecole élémentaire</u> : menuiseries extérieures	2023/18	+ 55 042,00 €	
238-23227-041	Avances versées immobilisations corporelles	2023/18		+ 55 042,00 €

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

b) Indemnité pour le gardiennage des églises communales

Pour l'année 2023, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales prend en compte :

- D'une part, pour les six premiers mois de l'année, la revalorisation du point d'indice de 3,5 % datant du 1^{er} juillet 2022 ;
- D'autre part, à compter du 1^{er} juillet 2023, la nouvelle revalorisation de 1,5 % du point d'indice.

En conséquence, ce plafond indemnitaire est fixé à 125,98 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur le maire propose d'accorder l'indemnité de gardiennage à hauteur de 125,98 €.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

4) SERVICE ENFANCE JEUNESSE

a) Tarification du Local Ados au 1^{er} janvier 2024

Les tarifs du Local Ados n'ont pas augmenté depuis 2013 alors que les coûts ne cessent d'augmenter (prestations, charges salariales, carburant...).

En 2022 les familles ont payé globalement 5 000 € pour cette prestation et environ 15 000 € sont restés à la charge de la commune.

Monsieur le maire propose donc d'augmenter ces tarifs dans la limite du raisonnable. La fréquentation du local ados est assez importante actuellement et il ne faudrait pas casser cette dynamique.

<u>Local Ados</u>	Tarif actuel	Tarif à partir du 1 ^{er} janvier 2024
Activité sur place	1,00 € de l'heure	1,50 € de l'heure
Activité en extérieur	1,25 € de l'heure	2,50 € de l'heure
Repas (1)	4,50 €	4,50 €
Goûter	0,50 €	0,50 €
Cotisation annuelle	5,00 €	10,00 €

(1) Le repas est facturé 4,624 € par Restauval.

Le règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse sera mis à jour dans ce sens.

Xavier LEBRASSEUR s'interroge sur le fait qu'il n'existe pas de tarif hors commune. Monsieur le maire va demander au Service Enfance jeunesse d'étudier cette possibilité.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

b) Tarification stage réussite

Durant certaines vacances scolaires, des enseignants volontaires de l'école élémentaire peuvent proposer à des élèves de participer à des stages réussite, qui se déroulent en général sur 5 demi-journées. Onze enfants ont été concernés lors des dernières vacances.

Certains élèves fréquentent également le centre de loisirs mais, durant les vacances scolaires, les inscriptions se font normalement, uniquement à la journée (9h00-17h00).

Il faut donc adapter la facturation et le règlement intérieur à cette situation.

Les jours de sorties ou événements particuliers (ex : inter-centre) du centre de loisirs (une fois par semaine), les familles auront le choix d'inscrire leurs enfants au centre de loisirs ou de privilégier un autre moyen de garde afin que les enfants participent au stage réussite.

Pour ces cas particuliers, Monsieur le maire propose donc, selon le tarif en vigueur et pour les enfants en stage :

- de facturer seulement la présence réelle des enfants au centre de loisirs.
- de facturer éventuellement le repas et le goûter si les enfants les prennent sur place.
- de modifier le règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse dans ce sens.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

c) Tarification du spectacle de fin d'année

Le Service Enfance Jeunesse souhaite organiser un spectacle de fin d'année le mercredi 6 décembre 2023 dans la salle polyvalente, mutualisé avec d'autres centres de loisirs (Landes-le-Gaulois et Chailles). Le spectacle coûte 750 €.

Le coût par enfant qui était à 5,50 € avec la présence de deux autres centres est passé à 8,50 € suite au désistement de Chailles.

Landes le Gaulois a été prévenu et ils sont d'accord sur ce nouveau tarif.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de fixer, pour les autres centres de loisirs, un tarif unique de 8,50 € par enfant.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

Chantal HUET précise que le comité des fêtes propose également un spectacle-goûter pour les enfants des écoles le 26 novembre prochain, avec les bénéfices obtenus à l'occasion du loto de la fête au village.

5) COMMERCE DE RESTAURATION RAPIDE : bail et loyer

Monsieur le maire donne la parole à Claude RAPICAULT :

Monsieur ER souhaite occuper les locaux de l'ancienne boulangerie afin de commencer ses travaux d'aménagement.

La liste des travaux a été faite et sera annexée au bail (installation d'une hotte aspirante, création d'ouvertures, modifications électrique et canalisation). Il commencerait début 2024.

Il doit encore obtenir des autorisations notamment du bailleur social pour installer l'extraction d'air et d'Agglopolys par rapport à l'évacuation des eaux usées.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer le bail.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité**

Lors d'une précédente réunion, le conseil municipal a décidé de fixer le loyer de Monsieur ER à 342,93 € HT (411,52 € TTC).

Monsieur le maire propose que la facturation du loyer débute à partir du jour où il ouvrira son commerce à la clientèle.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité**

6) LOCATION SALLES COMMUNALES

a) Tarifs pour les locations hors commune.

Monsieur le maire donne la parole à Chantal HUET

Les tarifs ont été étudiés lors du précédent conseil, mais il convient d'y apporter des ajustements afin que la différence entre le tarif commune et hors commune soient cohérents.

Si les dates de location sont « à cheval » sur les périodes été et hiver, c'est le premier jour de location (souvent le samedi) qui détermine la période de facturation.

SALLE POLYVALENTE	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Du 1 ^{er} octobre au 30 avril
PARTICULIERS				
• 2 jours consécutifs le week-end	410 €	770 €	1 155 €	1 540 €
• 1 jour en semaine	205 €	385 €	485 €	770 €
Hall d'entrée - Cuisine - Vin d'honneur	105 €	200 €	213 €	400 €
ASSOCIATIONS				
1 ^{ère} manifestation	105 €	200 €		
2 ^{ème} manifestation	210 €	400 €		
Manifestations suivantes	205 €	385 €		
Manifestation sur 1 ou plusieurs jours consécutifs sur un même week-end	105 €	200 €		
• 1 ^{ère} manifestation				
• Manifestations suivantes	315 €	600 €		
Assemblée générale	Gratuité			
Toute manifestation			485 €	770 €
• 1 jour en semaine				
• 2 jours consécutifs le week end			1 680 €	1 900 €
ENTREPRISES				
Toute manifestation	450 €	840 €		
Toute manifestation			900 €	1 680 €
• 1 jour en semaine				
• 2 jours consécutifs le week-end			1 680 €	1 900 €

FOYER	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Du 1 ^{er} octobre au 30 avril
COMMUNE		
PARTICULIERS ET ENTREPRISES		
• 2 jours consécutifs le week-end	95 €	190 €
• 1 jour en semaine	50 €	100 €
ASSOCIATIONS	Gratuité	
HORS COMMUNE		
PARTICULIERS, ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES		
• 2 jours consécutifs le week-end	231 €	380 €
• 1 jour en semaine	162 €	200 €

✓ Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

b) Location du gymnase pour le club de modélisme du Breuil.

Cette association a fait une demande de location du gymnase pour un dimanche afin d'y organiser une compétition de petits avions électriques en intérieur.

Monsieur le maire propose d'accorder cette location pour un tarif de 200 € la journée.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal donnent leur accord
à 16 voix pour.**

(Xavier LEBRASSEUR n'a pas pris part au vote).

c) Modification du règlement d'occupation des salles communales : ajout d'un point sur le tri des poubelles et les enceintes.

Afin d'apporter des précisions dans le règlement d'utilisation des salles, Monsieur le maire propose de le compléter comme suit :

- **Dans la poubelle grise** : les autres déchets qui seront mis en sac poubelle.
- **Utilisation des enceintes** : le matériel de sonorisation de la salle n'est pas mis à la disposition des loueurs.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

Monsieur le maire rappelle qu'au 1^{er} janvier 2024, il sera obligatoire de trier les biodéchets qui ne devront pas être mis dans les poubelles grises. Il s'interroge sur la faisabilité d'une telle mesure lors des locations de salles. Il faudrait installer une poubelle supplémentaire dans la cuisine pour les déchets biodégradables qui serait vidée dans un composteur non loin des salles.

Ce point sera à l'ordre du jour du prochain bureau communautaire du 17 novembre. Des solutions seront peut-être apportées...

7) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Bureau communautaire du 10 novembre

Lac de Loire :

L'ensemble du site va être réaménagé. Un restaurant panoramique est en projet. Une installation géothermie est envisagée pour le chauffage de la piscine et la capitainerie. L'estimation de ces travaux est de 8 millions d'euros (4 millions restant à la charge d'Agglopolys après estimation des subventions) avec un retour sur investissement espéré dans les 5 ans. Les bâtiments ainsi rénovés seraient utilisables pendant 30 ans.

Conseil de l'école élémentaire :

Les délégués des élèves demandent une piscine dans la cour, des vélos... et ce qui est plus faisable, repeindre le « banc de l'amitié » et le portail, avoir plus de ballons...

Rased : la commune ne dépend plus d'Onzain mais de Saint-Amand-Longpré.

Intimidation : l'école est labélisée « méthode de préoccupation partagée » qui est un processus de tentative de résolution des problèmes avant que les relations ne se dégradent entre les enfants et qui passe par une prise de conscience. Méthode qui vient du Canada et qui a un succès important.

8 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Demande d'inscription scolaire

L'Inspection Académique demande que l'école accueille un enfant en difficulté. Après avoir sollicité l'avis du directeur de l'école élémentaire, Monsieur le maire propose de l'accueillir sous réserve de s'organiser pour la garderie et la cantine.

Arrivée d'un second médecin

Le docteur Emilie VERNA a pris son poste dans le cadre du GIP PRO SANTE au Pôle Santé. Il s'agit du 3^{ème} cabinet occupé par le groupement. Compte tenu de la pénurie, certains patients viennent de loin. Du matériel, commandé par le GIP, reste à installer dans le nouveau cabinet.

Journée de dépistage de la rétinopathie

Cette opération a été initiée par le biais Mme DESMIER, la pharmacienne. 25 patients ont été reçus dans la journée, ce qui est très bien !

Filet de sécurité anti-inflation

L'article 14 de la loi des finances rectificative pour 2022 a mis en place ce mécanisme pour les communes les plus fragilisées par la hausse des énergies et de l'alimentation ainsi que la revalorisation du point d'indice de juillet.

Grâce à ce dispositif la commune a bénéficié de 77 099 €.

Subvention au titre des amendes de police

Deux subventions ont été touchées pour la sécurisation de la rue de la Treille (4 277 € sur une dépense de 7 128 €) et pour la sécurisation des entrées des écoles (21 702 € pour une dépense de 39 350 €), soit plus que ce qui était demandé.

Travaux rue des Tilleuls

Monsieur le maire donne la parole à Xavier LEBRASSEUR

SATIVA a donné un premier retour sur l'appel d'offre concernant le maître d'œuvre. C'est en cours de négociation.

Agglopolys organise une réunion d'information pour les habitants de la rue des Tilleuls et des Lilas le 15 novembre dans la salle de l'Ardoise afin de présenter les travaux de rénovation des réseaux d'eau potable.

Les travaux commenceront le 27 novembre.

Bus numérique

Il sera présent le 23 novembre devant la salle polyvalente et proposera 2 ateliers numériques (un le matin et un le soir).

Marché de Noël

Monsieur le maire donne la parole à Chantal HUET

Le marché de Noël se déroulera le 25 novembre de 9h00 à 17h00 à la salle polyvalente, du fait des travaux de la rue des Tilleuls.

Comme l'année dernière, la municipalité a lancé un concours de dessin de Noël destiné aux enfants des écoles. Ces dessins seront à déposer à la salle polyvalente le jour du marché de Noël où ils y seront exposés.

Chantal HUET fait appel aux bénévoles pour l'organisation matérielle (tables, chaises, grilles) et pour la distribution des tickets de tombola. Le personnel communal sera sollicité pour le rangement du matériel le samedi soir.

Pour la décoration, il a été envisagé de louer une arche mais c'est très cher. Le président de l'association des trains miniatures de Loire a proposé de la fabriquer mais elle ne sera utilisable que l'année prochaine.

Beaucoup d'exposants se sont inscrits cette année du fait que le marché de Noël se déroule dans la salle polyvalente.

Les photos avec le père Noël ne se feront pas dans la calèche mais dans un grand fauteuil prêté par Céline VILLAC.

Conférence sur les souterrains de Saint-Sulpice

Elle aura lieu en fin de journée après le marché de Noël le 25 novembre.

Permanence de Catherine LHERITIER

La permanence aura lieu le 28 novembre de 14h00 à 15h00 en mairie.

Schéma de circulation des poids lourds dans le département

Ce schéma va être mis en place à partir du 1^{er} janvier 2024 pour éviter que les poids lourds, en transit, de plus de 3,5 tonnes circulent sur des routes inappropriées, comme c'est le cas de la RN 32. Ceux qui effectuent des dessertes pourront toujours emprunter ces routes.

Assurances dommages aux biens

Fin 2020, un appel d'offres avait été lancé pour le renouvellement de la totalité des assurances de la commune au 1^{er} janvier 2021. Le cabinet PILLIOT agissant en tant que courtier de l'assurance VHV avait été retenu pour l'assurance dommages aux biens.

La prestation coûtait 3 332,25 € par an.

En juin dernier ce cabinet a dénoncé le contrat qui sera résilié au 1^{er} janvier 2024 malgré qu'il n'y ait pas eu de problèmes majeurs.

Un appel d'offre a été lancé. Une procédure de gré à gré a permis d'obtenir deux offres :

- Groupama : 7 645 €
- SMACL : 8 795 €

L'offre de Groupama a été retenue.

Commission dessins de Noël

Chantal HUET propose une réunion le 29 novembre à 18h30. La remise des prix se fera le 8 décembre.

La séance est levée à 22h00.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 5 décembre à 20h15**